

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane

Décision du 18 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane

NOR : TRAA1902030S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 6 décembre 2018 des élections professionnelles organisées à la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants du personnel au comité technique spécial placés auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
USAC-CGT	2	2
SPAC-CFDT	2	2
FEETS-FO	1	1
UNSA Aviation civile	0	0

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1^{er} dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 18 janvier 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

F. GUIGNIER